

« construction simultanée de deux ponts sur la rivière d'Ain  
« et le Suran prouve que ce prince aimait les choses utiles. »

Abordons maintenant l'examen du texte de notre charte et lisons d'abord le préambule.

« Nous Amédée, comte de Savoie, marquis en Italie, à  
« tous ceux qui ces présentes lettres verront, scavoir faisons  
« que mu par l'affection et très ample dilection que nous  
« avons pour nostre dite ville du Pont-d'Ain et ses habitans,  
« satisfaisans à ladite ville, voulant les délivrer de pension  
« perpétuelle, leur donnons et octroyons pour nous, nos  
« héritiers et successeurs universelz la liberté et franchise  
« soubz escrite. »

Il ne faudrait pas cependant se méprendre sur cette apparente spontanéité avec laquelle Amé V aurait favorisé l'établissement du régime communal à Pont-d'Ain.

En principe, le seigneur a commencé à résister par la force à ses sujets rebelles ; peu à peu, il a reculé devant la lutte. Au XII<sup>e</sup> siècle, le mouvement populaire était devenu irrésistible ; il fallut bien alors le tolérer et chercher à en tirer le meilleur parti possible.

C'est là le principal mobile du comte Amé au moment où il concédait la charte de Pont-d'Ain.

Le 1<sup>er</sup> avril 1286, Amé V accordait des franchises à la ville de Seyssel (Guichenon-Preuves de l'*Histoire de Bresse*), moyennant la somme de *deux cents livres* viennoises, « que nous reconnaissons, dit le comte, avoir reçu desdits bourgeois pour cette concession. »

Voici ce que nous lisons à la fin de notre charte :

« Or, nous voulons la franchise pouvoir estre gardée  
« par toutes les parties et par chacune y estans et qui le